

AR Prefecture

016-211602826-20240328-D_2024_2_7-DE
Reçu le 02/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROCHETTE

Délibération n° D_2024_2_7

Nombre de Conseillers :

en exercice 12
présents 09
votants 09

OBJET : Avis de la commune de LA ROCHETTE

(Charente) sur le programme pluriannuel
de gestion 2024-2033 des bassins
versants du Bandiat, de la Tardoire et de
la Bonnieure.

L'an deux mil vingt quatre
le vingt-huit mars

le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur RINGEADE Vincent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024.

PRÉSENTS : MM. RINGEADE, MORISSET, MMES. ROUGIER, ROLLIN, PRIORET, MM. GUITTON
GEAUFFROY, MME BRICAULT, M. RULLIER.

ABSENTS EXCUSES: MMES LEGRAS, RIBÉRAC, M. HUGUENOT.

Madame ROLLIN Nathalie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de LA ROCHETTE (Charente) doit donner son avis sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Une enquête publique a eu lieu du 26 février 2024 à 9 heures au 27 mars 2024 à 17 heures.

Suite à l'examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3

Emis et rendu exécutoire

Le 28 mars 2024

Reçu en Préfecture

Le 2 avril 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

Publié ou notifié

le 2 avril 2024.

En Mairie, le 2 avril 2024.

Le Maire,
Vincent RINGEADE.